

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/1982/3/Add.15/Corr.1
15 mars 1982

ANGLAIS ET FRANCAIS
SEULEMENT

Première session ordinaire de 1982
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS

Rapports présentés conformément à la résolution 1988 (LX) du Conseil
économique et social par les Etats parties au Pacte, concernant les
droits visés dans les articles 13 à 15

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

Rectificatif

Page 10, paragraphe 46, dernière ligne

Au lieu de 3 500 marks, lire 3 milliards 500 millions de marks.

* E/1982/30.